

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Objet de l'avis : Concertation préalable pour l'Aménagement de la partie Nord-Est du Camp des Fromentaux situé sur les communes de Saint-Maurice-de-Rémens et Leyment prévue dans le cadre des articles L121-15-1 et suivants du Code de l'Environnement.

La concertation préalable est organisée à **l'initiative de la Société d'Economie Mixte Plaine de l'Ain Développement.**

La concertation préalable se déroulera du 9 au 24 avril et sera suivie d'une enquête publique dans l'année dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale.

Le dossier de concertation sera accessible aux pages d'accueil et d'actualités des sites internet suivants :

- <https://cc-plainedelain.fr/>
- <http://www.saint-maurice-de-remens.fr/>
- <https://www.leymentmairie.com/fr/>

Adresse courrielle de recueil des participations : plaindev@orange.fr

Le bilan de la concertation sera rendu public sur ces mêmes sites à partir de la semaine du 27 avril.